Document généré le 23 avr. 2024 09:47

ETC

À cheval donné... ou la collection Lavalin au Musée d'art contemporain de Montréal

Laurier Lacroix

Numéro 20, novembre 1992, février 1993

Le Carnavalesque II

URI : https://id.erudit.org/iderudit/35983ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Revue d'art contemporain ETC inc.

ISSN

0835-7641 (imprimé)
1923-3205 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Lacroix, L. (1992). *À cheval donné*... ou la collection Lavalin au Musée d'art contemporain de Montréal. *ETC*, (20), 15–18.

Tous droits réservés © Revue d'art contemporain ETC inc., 1992

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

À CHEVAL DONNÉ... OU LA COLLECTION LAVALIN AU MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL.[1]

Le sort de la collection d'œuvres d'art du Groupe Lavalin, suite à la faillite de cette entreprise, a donné naissance à toutes sortes de scénarios à l'automne 1991[2]. Les quelques 1 300 œuvres d'artistes québécois et canadiens qui forment l'essentiel de la collection étaient différemment perçues comme une menace pour la cote des artistes québécois et une pâture facile pour le marché torontois, ou encore comme un patrimoine inaliénable. Au fil des quinze ans où elle fut constituée activement[3], une image de marque s'est créée autour de cet ensemble imposant qui allait influencer la prise de décision. Les achats nombreux et de provenances diversifiées, l'association de la collection à une galerie qui, depuis 1986, la diffusait à l'occasion, des présentations itinérantes à travers le Canada et des publications ont imposé l'image d'une corporation dynamique vouée à l'art contemporain et à sa diffusion. Cette perception était tellement forte que lorsqu'il s'est agi de liquider les actifs de la compagnie, l'opinion s'est émue du sort qui pouvait voir dilapider cette collection jugée unique.

Le premier geste officiel du ministère des Affaires culturelles (MAC) après s'être enfin doté d'une politique culturelle qui veut favoriser les créateurs, fut d'annoncer, le 22 juin 1992, l'acquisition de cet ensemble d'œuvres pour la moitié de la valeur estimée. Ce coup de force du MAC fut interprété par Lise Bissonnette comme un coup de baguette magique, car il permettrait d'écrire enfin l'histoire de l'art contemporain québécois et de donner une mission et une vertu à notre ex-Ariane[4]. Cette action restera un coup d'épée dans l'eau tant que le MAC n'accordera pas ses gestes à ses paroles en ce qui a trait au soutien aux artistes, et à ceux qui ont pour rôle de les appuyer : médias, associations professionnelles, galeries et musées.

Mon intrusion dans ce dossier ne vise pas à remettre en cause l'intervention du MAC[5]. Je ne présenterai pas **la** solution face au sort de la collection d'œuvres d'art Lavalin dans le mode de règlement de cette faillite. Comme observateur, je ne possède que les rares informations qui ont été rendues publiques suite à la transaction gardée secrète. Mon commentaire invite plutôt les principaux acteurs de cette décision à expliquer les raisons de leur décision. Pourquoi l'action du MAC devait prendre uniquement la forme d'un achat de la collection ? Pourquoi la collection Lavalin devait être confiée au MACM étant donné sa politique d'acquisition, la nature de sa collection et les moyens dont il dispose ? Il s'agit de comprendre, au-delà des discours, quels sont les enjeux et les retombées d'une telle action pour le MAC et le MACM. Ce geste doit être replacé dans la perspective des politiques du gouvernement et du musée en ce qui a trait à la conservation et à la diffusion de l'art contemporain.

Le MACM et le MAC étant restés muets sur l'importance de cette acquisition, il faut donc se reporter à l'analyse d'autres commentateurs. Ceux-ci font ressortir l'intérêt sociologique et politique de l'association de Lavalin à l'art contemporain[6]. Leur insistance sur ces aspects confirme, selon moi, le fait que la collection Lavalin n'offre pas un intérêt suffisant pour une collection nationale. Le rôle de la firme Lavalin est surtout lié à sa fonction d'animateur et de diffuseur de l'art contemporain, activités qui n'ont rien à voir avec l'acte de collectionner. Si l'on doit féliciter le Groupe Lavalin et lui décerner tous les honneurs qui sont dus à ceux qui diffusent l'art contemporain, je m'offre volontiers pour offrir les gerbes de fleurs, mais ne confondons pas une activité d'animation, avec le contenu d'une collection. L'histoire de la collection Lavalin, si on l'écrivait, ne pourrait être confondue avec le rôle de la firme comme animateur du milieu culturel. Les expositions itinérantes ou celles présentées à la galerie du siège social ainsi que les publications ont joué et jouent un rôle auquel la collection ne peut être substituée et que la nostalgie et le nationalisme ne peuvent nous faire confondre.

Que la firme Lavalin ait investi au Québec et au Canada une partie de ses profits, il n'y a rien là d'unique et d'exemplaire. Des milliers d'entreprises ne font que ça. Qu'elle ait investi dans le domaine de l'art, l'action est peut-être plus rare, mais pas unique, comme le démontre, au Québec par exemple, depuis près d'un siècle, les Morgan, Macdonald, Bronfman, Desmarais, etc. L'exemplarité provient-elle du fait que le groupe Lavalin a investi principalement dans certaines formes d'art contemporain ? Peut-être a-t-il joué là un rôle de leader chez les francophones, mais de nombreuses corporations réunissent des ensembles d'œuvres plus pertinents, à une échelle proportionnelle à leur profit. Leur tort serait-il de ne pas chercher à en retirer autant de crédit ?

La valeur et l'intérêt de cette collection sont difficiles à déterminer et varient selon que l'on y est un artiste représenté ou non, un marchand qui a vendu ou non plusieurs œuvres à M. Lamarre, ou un amateur du *nec plus ultra* de l'art contemporain. Raymond Bernatchez, essayant d'en savoir un peu plus long à ce sujet, écrivait, après enquête auprès d'un triumvirat qui me semble somme toute assez représentatif : « Bernard Desroches, Michel Tétreault et Leo Rosshandler s'entendent au moins sur un point : nous retrouvons dans la collection une quarantaine d'œuvres maîtresses qui feraient le bonheur de tous les musées du Québec et de tous les amateurs d'art[7] ». 1 300 moins 40, je vous laisse faire le compte. Michel Tétreault, de la galerie Michel Tétreault Art Contemporain étayait son propos dans le même article : « la collection ne contient que quelques dizaines d'œuvres de faible valeur ». L'article ne précisait pas sa pensée sur les œuvres de valeur moyenne.

« Faible valeur » ou « œuvres maîtresses » ? Il n'y a pas unanimité sur le sujet, mais une conclusion s'impose, l'intérêt de la collection est unanimement contesté. Les experts consultés par le MAC ont tranché pour la deuxième hypothèse. Il serait essentiel que leur démarche qui a servi de fondement à la décision du MAC soit rendue publique. L'évaluation de la collection, autre que monétaire, *avant* son acquisition et l'analyse de son intérêt pour le MACM *avant* la cession étaient des préalables. Jamais aurait-on dû envisager de la faire passer intacte dans une collection nationale. Tous souhaitent que le musée soit en prise sur la société, aussi est-il déplorable de voir une société, fût-elle Lavalin, décider de l'évolution du musée.

A-t-on négocié avec les créanciers pour mieux connaître les délais dans lesquels ils étaient prêts à se rendre coupables de l'autre volet de la catastrophe, la vente publique, alors qu'on leur prédisait qu'un marché morose et dépressif ne leur ferait pas retrouver leur mise ? D'où venait l'urgence ? À qui cet achat profite-t-il le plus ? Au renom et au marché des artistes représentés dans la collection que le MAC a barguignés à moitié prix et qui « entrent au Musée par la petite porte », selon l'expression de René Blouin, ou aux banques créancières qui s'assurent de 5,4 millions plus les intérêts sur cinq ans? Le Groupe SNC-Lavalin ne pouvait-il pas reprendre la collection dans ces conditions, quitte à remettre sur le marché les œuvres que le nouveau couple ne pouvait pas accepter dans la dot ? Pourquoi le ministère a-t-il pris le MACM en otage dans le règlement de cette affaire ? Quel contrôle le MAC exerce-t-il sur les décisions des comités d'acquisition, la direction et le conseil d'administration du musée[8] ? Ces éclaircissements s'imposent pour mieux comprendre le sens et la portée de ce geste autrement inexplicable.

Il faut maintenant accorder aux employés du MACM la possibilité de refaire l'évaluation selon leurs normes. Ultimement ce seront eux qui détermineront, à partir de leurs critères, l'intérêt des pièces, qui auront l'odieux de « renier 25 ans d'histoire », de démanteler « l'imaginaire culturel et collectif québécois », de décourager les corporations dans leur collection même, et de pelleter « l'art d'agrément » dans les réserves des musées voisins, pour reprendre les expressions de Lise Bissonnette[9].

Selon la directrice du Devoir, dont l'opinion semble partagée en haut lieu : « Lavalin était le lieu de l'art contemporain à Montréal, et au Québec ». C'est vite renier l'apport des dizaines de musées, centres d'exposition, centres d'artistes autogérés dans les villes des différentes régions qui défendent l'art contemporain, et qui font un travail exemplaire à partir des maigres subventions que les gouvernements mettent à leur disposition pour la diffusion de l'art actuel. Plusieurs corporations d'ailleurs (Pratt et Whitney Canada, Alcan, Loto-Québec, ...) les secondent dans ce rôle. Il faudrait ne pas oublier ces intervenants, si le MACM se voit confier un jour le mandat d'écrire l'histoire de la création plastique des 25 dernières années au Québec. Lavalin a certes été un acteur important dans notre histoire culturelle, j'en conviens. A-t-il joué le premier rôle ou celui d'un faire-valoir ? Don Juan peut-il exister sans Leporello ? Oui, car sa vitalité ne vient pas de son valet, même si ce dernier, avec ses airs séduisants, lui sert de rabatteur et parfois de conscience.

Il faut regretter la dilapidation de collections privées importantes dans le passé, l'inaction du MAC face au dossier de la collection Gauvreau, par exemple, ou le fait que la collection Birks ait quitté le Québec. On ne peut refaire l'histoire et notre ministre a décidé d'agir rapidement dans ce dossier. Ce bras de fer de la ministre des Affaires culturelles avec le

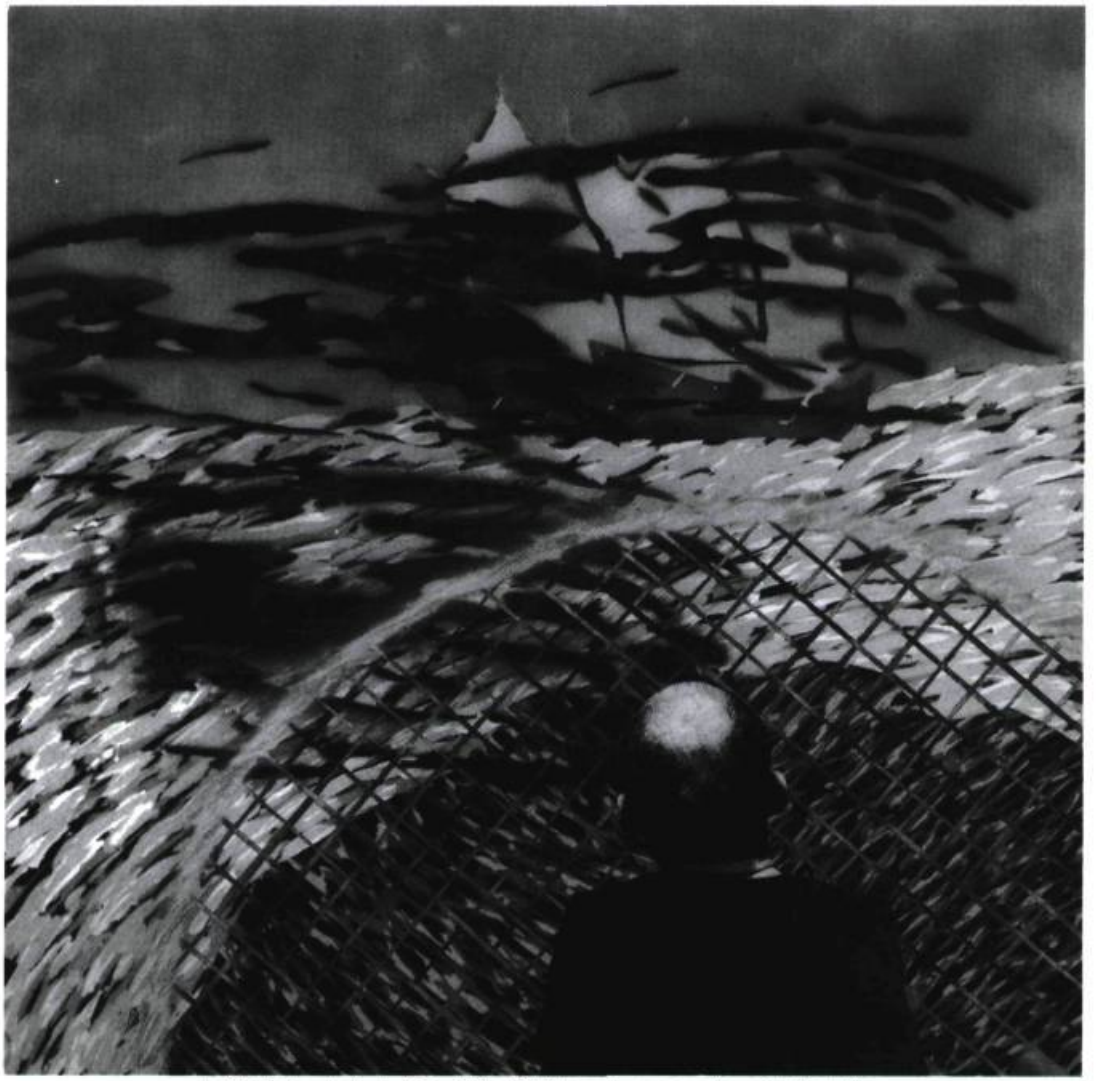

Luc Béland, *Prodome : dans l'ombre de Tristan Corbières*, 1982. Acrylique, collage, techniques mixtes sur toile ; 1,53 x 1,53 cm.

Conseil du Trésor, à ce moment précis de notre histoire constitutionnelle et culturelle, aurait-il eu un dénouement aussi hâtif s'il s'était agi d'une autre entreprise ? Le sauvetage de la collection Lavalin ne rachètera malheureusement pas l'incurie antérieure. Puisqu'il faut commencer quelque part, le MAC ne pourrait-il pas contribuer à fournir des budgets d'acquisition suffisants aux musées ? On rêve en pensant à ce qu'une fondation qui disposerait comme investissement initial d'un montant de 5 millions pourrait acquérir en art contemporain québécois. Nos musées, y compris les musées d'État, doivent pouvoir développer leur programme de collection en tenant compte de plusieurs facteurs. L'absence de budget et les politiques de déduction fiscale n'exercent-elles pas déjà des pressions suffisantes, sans que le MAC intervienne par un don aussi compromettant ?

L'automne 1992 nous apprendra sans doute le sens profond de cet achat. À ce moment le MAC doit rendre publics les programmes qui correspondent à sa politique. Pour l'instant, ce geste surprend par son incohérence par rapport aux actions antérieures du ministère face aux artistes visuels et aux musées. Laisse-t-il entendre que les ressources soudainement sont infinies, ou confirme-t-il au contraire que ce ministère (ou est-ce le gouvernement ?) n'est capable d'agir que lorsqu'il y a un abcès à crever ?

La collection Lavalin n'est pas représentative du rôle de la firme comme diffuseur de l'art contemporain et son exemplarité vient davantage du nombre des pièces que de l'intérêt de ses composantes. L'action de Lavalin n'est pas unique et ne résume en aucune façon un quart de siècle d'art contemporain au Québec. Faire du MACM le fiduciaire de cette collec-

tion, c'est charger l'État québécois d'un fardeau économique et intellectuel sans rapport avec le prestige et le symbole du nom de Lavalin. Un téléphone cellulaire nous apprendra peut-être un jour les raisons du mutisme de nos autorités. Pour l'instant, cette malencontreuse décision reste incompréhensible.

Il revient maintenant au MACM de faire le catalogue raisonné de la collection, de l'analyser, de la diffuser, d'en célébrer l'histoire. Cela tient de l'illusion. Le MACM ne semble même pas avoir les ressources pour faire ce travail sur sa propre collection qui passe subitement de 3,200 à 4,500 œuvres. L'engagement du MACM face aux créateurs qu'il choisit de défendre et son éthique, telle que définie dans sa politique d'acquisition, l'empêche d'aliéner une œuvre avant 25 ans. On verrait mal comment il pourrait appliquer des critères autres pour les œuvres provenant de la collection Lavalin. La présence de nombreuses pièces d'intérêt secondaire associées au nom de Lavalin dans les réserves du MACM risquent de déjouer la lecture glorieuse que ses promoteurs veulent projeter sur la firme. Sous prétexte d'éviter la spéculation, le MAC a refusé de faire une étude approfondie de la collection avant son acquisition et d'envisager les solutions possibles. Le mandat qu'il a confié au MACM est loin de solutionner le problème et de réduire les coûts, il occasionnera, à long terme, des conséquences plus graves et plus coûteuses que laissait envisagerle démantèlement total ou partiel de la collection.

NOTES

1. L'acquisition de la collection Lavalin par le Musée d'art contemporain de Montréal fut rendue possible par le biais d'un emprunt sur cinq ans remboursé par le ministère des Affaires culturelles.
2. *Voir, entre autres, l'article de Claude Turcotte, La Collection Lavalin serait sur le point d'être bradée à Toronto* qui faisait la une du journal Le Devoir, le 9 novembre 1991. Le même journaliste publia également *La collection Lavalin est aux mains des banques* (Le Devoir, 21 novembre 1991) suite à l'éditorial de Lise Bissonette (13 novembre) sobrement intitulé : *Non au massacre.*
3. Si les premiers achats de Bernard Lamarre remontent à 1962, ce n'est qu'avec l'arrivée de Leo Rosshandler chez Lavalin, en 1977, que la collection fut constituée de façon plus systématique. Elle aurait doublé au cours de ses quatre dernières années d'activité. Selon Ninon Gauthier, en 1986, elle comportait « plus de 600 pièces ». Ninon Gauthier, *La collection Lavalin : témoin du dynamisme d'une entreprise,* Le Collectionneur, vol. V, no 19, nov. 1986, p. 50.
4. « À bien des égards, tandis que le MACM s'ennuyait dans son île, Lavalin était le lieu de l'art contemporain à Montréal, et au Québec » Lise Bissonnette, *La ministre a fait le bon choix : fallait-il renier une aventure d'un quart de siècle ?,* Le Devoir, 11 juillet 1992, p. B-14.
5. Je ne reprendrai pas ici ma lecture du contenu de la collection qui fut publiée dans Le Devoir, 11 juillet 1992, p. B-14. J'y questionnais le fait que cette collection trouve sa meilleure destination intacte au MACM, car plusieurs des œuvres importantes datent du XIXe et du début du XXe siècle, plusieurs artistes sont déjà représentés par des œuvres « comparables » dans la collection du MACM et l'essentiel de la collection Lavalin consiste en peintures et œuvres sur papier, au détriment d'autres médias particuliers à la création contemporaine.
6. Lise Bissonnette, article cité, 11 juillet 1992, p. B-14; René Blouin, *La collection Lavalin. Il y avait une autre solution,* Le Devoir, 11 août 1992, p. 11.
7. Raymond Bernatchez, *Qu'adviendra-t-il de l'impressionnante collection Lavalin ?,* La Presse, 17 novembre 1991, p. C8.
8. Conformément aux politiques institutionnelles, Paulette Gagnon, conservatrice en chef du MACM, rappelait, lors du colloque *Muséologie et art contemporain* qui s'est tenu du 22 au 24 avril 1992, « l'importance pour le musée de se doter d'une politique de collection [l'] identité d'une collection [est] élaborée dans la dynamique des comités internes au musée [...] et des comités consultatifs [...] ». Jocelyne Connolly, *Muséologie et art contemporain, ETC MONTRÉAL,* nº 19, 15 août-15 novembre 1992, p. 30.
   Les responsables de l'acquisition allaient offrir un démenti sérieux à ce procédé et aux professionnels qui l'ont établi.
9. Le Devoir, 11 juillet 1992, p. B-14.

LAURIER LACROIX